

DEPARTEMENT du JURA

VILLE D'ARBOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Travaux parking du gymnase

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de travaux de la piscine il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking du gymnase.

ARRETE

Article 1er: Le stationnement parking du gymnase **sera interdit à partir du lundi 22 avril 2024**
Sur la totalité du parking jusqu'à la fin des travaux.

Article 2: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à:

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

ARBOIS, le 18 avril 2024
Madame La Maire
Valérie DEPIERRE.

